



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Champs-sur-Marne, le 15 novembre 2017

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

L'Architecte des Bâtiments de France

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de Seine-et-Marne
Antenne de Champs-sur-Marne

Affaire suivie par : Louise Barthélémy-Conty
Josiane Tavares

Service : UDAP 77
Tél : 01.60.05.17.14

Courriel : josiane.tavares@culture.gouv.fr

Réf : Votre courrier du 19/10/2017



Monsieur le Maire de Trilport
5 rue du Général de Gaulle
77470 TRILPORT

OBJET : Notification du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 19 octobre 2017, au sujet de la décision de prescrire la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Cependant, la commune de Trilport ne possédant aucune servitude patrimoniale sur son territoire, la présence de l'Architecte des Bâtiments de France n'est donc pas nécessaire. C'est pourquoi je ne souhaite pas être associée à cette modification du plan local d'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes cordiales salutations.

L'architecte des Bâtiments de France
Adjointe à la cheffe de l'UDAP de Seine-et-Marne

Louise Barthélémy-Conty